

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Arrêté du 09 novembre 2023

relatif au commissionnement des gardes du littoral

NOR : TREL2329811A

(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 09 novembre 2023, les agents mentionnés dans le tableau suivant sont commissionnés pour rechercher et constater dans leur zone de commissionnement respective, les infractions prévues aux Chapitre Ier à VII du Titre I ainsi qu'aux Titres II, IV et VI du Livre III, aux Titres I à III du Livre IV, et au Titre VIII du Livre V du code de l'environnement, ainsi qu'aux textes et décisions pris pour l'application de ces dispositions :

Prénom Nom	Service d'affectation	Zone de commissionnement
Aloïs ROY	CEN PACA	Domaine relevant du Conservatoire du littoral dans le département du Var

Préalablement à l'exercice de leurs fonctions de police judiciaire, les agents prêteront serment devant le tribunal judiciaire de leur résidence administrative.

La situation des agents dont la liste suit est modifiée dans les conditions suivantes :

Prénom Nom	Service d'affectation	Zone de commissionnement précédente	Nouvelle zone de commissionnement
Romain-Nathan DANIELOU	CEN-Languedoc Roussillon	Domaine relevant du Conservatoire du littoral dans les départements 34 et 30	Domaine relevant du Conservatoire du littoral dans les départements 30,34,11,66
Ludovic FOULC	Conservatoire du littoral - Délégation Outre-mer	Gard (30), Hérault (34), Pyrénées-Orientales (66)	Domaine relevant du Conservatoire dans les départements 971, 972, 973 et 978

Le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux.